



Le Vice-Président

Envoyé en préfecture le 30/05/2024

Regu en préfecture le 30/05/2024

Publié le

ID : 059-200041960-20240530-CC_2024_080-DE

C.O.
Enregist

Document N°

2023-12-27-10742
27 DEC. 2023



Pour traitement : PLU1

Pour réponse :

Pour Info :

Monsieur Luc FOUTRY

Président

Communauté de communes Pévèle Carembault

141 rue nationale

BP 63

59710 PONT-A-MARCQ

Lille, le

19 DEC. 2023

Monsieur le Président,

Conformément aux articles L.132-7 et L.132-11 du Code de l'Urbanisme, vous avez notifié au Département le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Camphin-en-Pévèle.

Les politiques d'aménagement et d'urbanisme ont un impact majeur sur le territoire. C'est pourquoi le Département porte un intérêt particulier à ces questions.

Concernant le point de modification N°1 (OAP « rue de la Basse couture ») et pour répartir les flux de véhicules autour de la zone, il demeure intéressant de prévoir une connexion à la rue de la basse couture. Compte tenu du flux de véhicules empruntant la RD 93 (8020 véhicules au dernier comptage routier), l'arrondissement routier de Douai (voirie.douai@lenord.fr) devra être consulté en amont du projet pour s'assurer d'une bonne sécurisation des accès.

Je vous remercie de me transmettre un dossier dématérialisé relatif à cette procédure quand celle-ci aura été approuvée.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma considération distinguée.

Nicolas SIEGLER

**Vice-Président en charge de l'Aménagement du
Territoire et du Canal Seine-Nord Europe**

Ref : N° DTT-RUH 20230167, Direction Territoires et Transitions, nathalie.fagot@lenord.fr, Tél. : 03.59.73.82.45

lenord.fr

Conseil départemental du Nord - 51, rue Gustave Delory - 59047 Lille cedex - Tél. : 03 59 73 59 59 - @lenord.fr



Le Vice-Président

Monsieur Luc FOUTRY

Président

Communauté de communes Pévèle Carembault

141 rue nationale

BP 63

59710 PONT-A-MARCQ

Lille, le

19 DEC. 2023

Monsieur le Président,

Conformément aux articles L.132-7 et L 132-11 du Code de l'Urbanisme, vous avez notifié au Département le projet de révision Allégée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Camphin-en-Pévèle.

Les politiques d'aménagement et d'urbanisme ont un impact majeur sur le territoire. C'est pourquoi le Département porte un intérêt particulier à ces questions.

Le Département émet une réserve concernant le projet de retrait de la zone d'inondation constatée sur le plan de zonage. En effet, avec le changement climatique, il est souhaitable que la révision allégée justifie techniquement que les travaux réalisés ont correctement anticipé les épisodes de pluies violents qui seront amenés à s'amplifier et se multiplier.

Je vous remercie de me transmettre un dossier dématérialisé relatif à cette procédure quand celle-ci aura été approuvée.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma considération distinguée.

Nicolas SIEGLER

**Vice-Président en charge de l'Aménagement du
Territoire et du Canal Seine-Nord Europe**